



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 7 septembre 2023

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DE SAINT-THOMAS-DE- CONAC LES 29 OCTOBRE ET 5 NOVEMBRE 2023

Suite à la démission de Madame le Maire et de trois conseillers municipaux, les électeurs de la commune de Saint-Thomas-de-Conac sont convoqués **le dimanche 29 octobre 2023** pour procéder à l'élection municipale partielle complémentaire de quatre conseillers municipaux. Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu **le dimanche 5 novembre 2023**.

La sous-préfecture de Jonzac procédera à la réception des déclarations de candidature en prenant préalablement rendez-vous :

- par téléphone au 05 46 27 46 63
- ou par mail à l'adresse suivante : sp-jonzac-reglementation@charente-maritime.gouv.fr

Pour le premier tour :
le mardi 10 octobre 2023 et le mercredi 11 octobre 2023
de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

le jeudi 12 octobre 2023
de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

En cas de second tour de scrutin :
le lundi 30 octobre 2023
de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

le mardi 31 octobre 2023
de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)